



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. Le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer siège en séance ordinaire ce 13 mai 2020 par voie de visioconférence. Sont présent(e)s à cette visioconférence les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Est également présent par visioconférence le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

20-05-7639

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 avril 2020. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 avril 2020 et des comptes à payer au 13 mai 2020. (Rés.)
 - 3.3 Demandes de radiations. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Nomination d'un maire suppléant. (Rés.)
 - 5.2 Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2019 | Faits saillants présentés par le maire. (Info.)
 - 5.3 Vente pour non-paiement de taxes le 11 juin 2020 | Représentant municipal autorisé. (Rés.)
 - 5.4 Gestion du personnel | Responsable des travaux publics par intérim | Nomination. (Rés.)
 - 5.5 Gestion du personnel | Journalier spécialisé en traitement des eaux | Recommandations du comité de sélection. (Rés.)
 - 5.6 Gestion du personnel | Journalier spécialisé en traitement des eaux | Embauche. (Rés.)
 - 5.7 Gestion du personnel | Journalier | Nomination. (Rés.)
 - 5.8 Gestion du personnel | Service des travaux publics | Programme de subvention à l'emploi d'Emploi Québec. (Rés.)
 - 5.9 Liste de biens municipaux à se départir. (Rés.)
 - 5.10 COVID-19 | Paiement des comptes de taxes municipaux | Modification du taux d'intérêt jusqu'au 30 juin 2020. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 5.11 COVID-19 | Éventuelle réouverture de l'édifice municipal au public | Services prioritaires. (Rés.)
- 5.12 Locaux loués par la Municipalité aux organismes | Suspension des frais. (Rés.)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Eaux usées | TECQ 2019-2023 | Poste de pompage de l'École | Remplacement des pompes | Installation des pompes | Offre de services de Services industriels PDP. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 COVID-19 | Tourisme | Projet de plan d'action pour la saison 2020. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Camping | Procès-verbal du comité de gestion du 4 mai 2020. (Rés.)
 - 8.2 Salle de quilles La Boule Argentée | Procès-verbal du 16 avril 2020. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles : Nil.
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7640

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2020.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-05-7641

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 MAI 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 mai 2020 qui totalise un montant de 5 144.76\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 avril 2020 qui totalise un montant de 36 826.00\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7642

FINANCES | DEMANDES DE RADIATIONS

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les demandes de radiations suivantes soient acceptées :

	F0787.83.4088 :	142.98\$
	F0889.26.7875 :	432.40\$




ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire






Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Avril

-  14 | Conférence téléphonique des maires avec le CISSS
-  21 | Conférence téléphonique des maires avec le CISSS
Séance ordinaire de la MRC
-  28 | Visioconférence des maires avec le CISSS

Mai

-  1^{er} | Rencontre Comité d'investissement de la MRC via zoom
-  5 | Visioconférence des maires avec le CISSS
Rencontre de travail MRC
-  11 | Caucus du conseil municipal
-  12 | Visioconférence des maires avec le CISSS
-  13 | Séance ordinaire du conseil municipal

20-05-7643

GESTION | NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE monsieur Hygan Tremblay soit nommé à titre de maire suppléant pour une période de six (6) mois se terminant le 13 novembre 2020;

QUE l'assermentation de monsieur Hygan Tremblay soit faite dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

GESTION | RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2019 | FAITS SAILLANTS PRÉSENTÉS PAR LE MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, dépose et présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier de 2019 de la Municipalité conformément aux dispositions du *Code municipal*.

20-05-7644

GESTION | VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 11 JUIN 2020 | REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil a donné ordre au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser un représentant pour assister à la vente pour non-paiement de taxes prévue le 11 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil désigne le maire monsieur Gontran Tremblay et/ou le directeur général monsieur Simon Thériault à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le jeudi 11 juin 2020 à 10 heures, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Déclaration d'intérêt

La conseillère madame Danielle Barrette déclare son intérêt dans le point suivant parce que l'employé visé est son conjoint. Elle se retire donc des discussions et du vote.

20-05-7645

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM | NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer une personne responsable des travaux publics en l'absence de l'inspecteur municipal qui en est habituellement le responsable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté le règlement no. 08-221 déléguant au directeur général la gestion des ressources humaines pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil municipal de procéder à la nomination de monsieur Luc Tremblay à titre de responsable des travaux publics par intérim en l'absence de l'employé qui en a normalement la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la recommandation du directeur général de nommer monsieur Luc Tremblay à titre de responsable des travaux publics par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Luc Tremblay soit nommé à titre de responsable des travaux publics par intérim rétroactivement au 11 mai 2020;

QUE la prime versée à monsieur Luc Tremblay pour assurer l'intérim soit de 17,5% du taux horaire prévu au budget 2020 pour le poste de journalier spécialisé qu'il occupe actuellement;

QUE la fin de l'intérim soit fixée par recommandation du directeur général au conseil municipal le temps venu.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-06-7646

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | JOURNALIER SPÉCIALISÉ EN TRAITEMENT DES EAUX | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-04-7629 permettant l'appel de candidatures pour le poste de journalier spécialisé en traitement des eaux à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature s'est terminée le 1^{er} mai 2020 à midi;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été menées à l'aide d'une grille par le comité de sélection formé de deux conseillers et du directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'analyse des dossiers des candidats et des entrevues menées avec ces derniers, le comité de sélection recommande le meilleur candidat au conseil municipal, soit monsieur André Tremblay au poste de journalier spécialisé en traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur André Tremblay pour le poste de journalier spécialisé en traitement des eaux.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation
20-05-7647

GESTION DU PERSONNEL | JOURNALIER SPÉCIALISÉ EN TRAITEMENT DES EAUX | EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté séance tenante la résolution no. 20-05-7646 entérinant la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de monsieur André Tremblay pour le poste de journalier spécialisé en traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de monsieur Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur André Tremblay soit embauché au poste de journalier spécialisé en traitement des eaux pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE son premier jour de travail soit établi comme étant le 19 mai 2020;

QU'il reçoive un traitement selon les conditions établies dans la Politique sur les conditions de travail en vigueur;

QUE monsieur Tremblay soit soumis à une période probatoire de 1 040 heures;

QU'à la suite de cette période probatoire, le directeur général et secrétaire-trésorier fasse rapport au Conseil en indiquant le rendement de monsieur Tremblay et si son lien d'emploi doit être maintenu ou non.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7648

GESTION DU PERSONNEL | JOURNALIER | NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 15-09-6482 permettant l'embauche de monsieur Gino Savard à titre d'aide journalier avec l'aide financière d'Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail rattachée à la récupération de l'entretien des espaces publics (gazon, aménagements floraux, etc.) représentera un nombre d'heures pouvant être occupé par un employé supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté le règlement no. 08-221 déléguant au directeur général la gestion des ressources humaines pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil municipal de procéder à la nomination de monsieur Gino Savard à titre de journalier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la recommandation du directeur général de nommer monsieur Savard à titre de journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE monsieur Gino Savard soit nommé au poste de journalier pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QU'il reçoive un traitement selon les conditions établies dans la Politique sur les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7649

GESTION DU PERSONNEL | SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS | PROGRAMME DE SUBVENTION À L'EMPLOI D'EMPLOI QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE durant la saison estivale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner l'autorisation de dépôt de cette demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Service Québec;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics pour la période estivale;

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 14.10\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Simon Thériault ou la secrétaire administrative madame Nelly Tremblay à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier toutes sommes, le cas inhérent, qui pourraient être requises par ledit programme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7650

GESTION | LISTE DE BIENS MUNICIPAUX À SE DÉPARTIR

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la liste des biens à disposer datée du 8 mai 2020 soumise par le directeur général au conseil municipal le 11 mai 2020 soit acceptée.

QUE les biens soient disposés aux lieux identifiés dans ledit document.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7651

GESTION | COVID-19 | PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES | MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT JUSQU'AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE le Règlement no. 13-258 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 8% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-04-7626 établissant le taux d'intérêt à 0% jusqu'au 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de prolonger le taux d'intérêt établi à 0% jusqu'au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 1^{er} avril 2020 est maintenu à 0% par année;

QUE ce taux d'intérêt soit prolongé jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7652

GESTION | COVID-19 | ÉVENTUELLE RÉOUVERTURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU PUBLIC | SERVICES PRIORITAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-04-7625 décrétant la fermeture de l'édifice municipal au public jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale travaille actuellement à réaménager l'espace de vie du bureau municipal et à mettre en place des directives pour protéger la santé et la sécurité des employés municipaux;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements et l'achat d'équipement pourront prendre encore quelques semaines avant d'être complétés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas précipiter l'ouverture de l'édifice municipal au public et identifier quels seront les services qui seront prioritaires lors de la réouverture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un projet de date d'ouverture de l'édifice municipal soit analysé lors de la séance ordinaire du 10 juin selon les aménagements, directives et achats complétés par la direction générale;

QUE les services prioritaires permettant l'accès au bureau municipal soient listés lors de cette analyse ultérieure (urbanisme, paiement de taxes, etc.).

ADOPTÉ.





Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7653

GESTION | LOCAUX LOUÉS PAR LA MUNICIPALITE AUX ORGANISMES | SUSPENSION DES FRAIS

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal suspende, à partir du 1^{er} juillet 2020, les coûts de location rattachés à l'utilisation des locaux par les organismes à but non-lucratifs suivants :

-  Chevaliers de Colomb;
-  FADOQ Les As de Portneuf-sur-Mer;
-  Cercle des fermières;
-  Action chômage Haute-Côte-Nord.

QUE si les montants ont été versés pour l'année, un prorata soit établi pour rembourser lesdits organismes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7654

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | TECQ 2019-2023 | POSTE DE POMPAGE DE L'ÉCOLE | REMPLACEMENT DES POMPES | INSTALLATION DES POMPES | OFFRE DE SERVICES DE SERVICES INDUSTRIELS PDP

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 20-02-7586 mandatant la firme Tetra Tech QI Inc. pour l'accompagnement en ingénierie dans le remplacement des pompes du « Poste de pompage de l'École »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-03-7615 permettant l'acquisition des deux pompes de type Flygt ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Services industriels PDP a fait parvenir une soumission datée du 11 mai 2020 au montant de 27 886\$ avant taxes pour l'installation (travaux mécaniques) de deux pompes de type Flygt;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI Inc. recommande l'acceptation de l'offre de services de Services industriels PDP qui correspond au devis établi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, par l'intermédiaire du règlement de gestion contractuelle no. 19-306, octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter l'offre de services de Services industriels PDP pour procéder aux travaux mécaniques d'installation des deux pompes du « Poste de pompage de l'École »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services de Services industriels PDP datée du 11 mai 2020 au montant de 27 886\$ avant taxes pour les travaux mécaniques d'installation des deux pompes du « Poste de pompage de l'École », soit acceptée;

QUE les dépenses relatives à ce contrat soient payées à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et dont les travaux sur l'installation «Poste de pompage de l'École», prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7655

DÉVELOPPEMENT | COVID-19 | TOURISME | PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a fait parvenir au conseil municipal le 17 avril 2020 un projet de plan d'action pour la saison touristique estivale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter le projet de plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le plan d'action pour la saison touristique estivale 2020 préparé par la direction générale et présenté le 17 avril 2020.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7656

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE GESTION DU 4 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal du comité de gestion du camping du 4 mai 2020 soit accepté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-05-7657

LOISIRS ET CULTURE | SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE | PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration de l'organisme La Boule argentée tenue le 16 avril 2020 soit accepté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de question se déroule par l'intermédiaire de l'espace commentaire sur Facebook.

20-05-7658

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h37, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier